

# *RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COPA*

**Mexico  
1-3 mai 2002**



## *TABLE DES MATIÈRES*

### **Comité exécutif de la COPA**

- [Programme](#)
- [Compte rendu](#) (PDF, version 5.0 d'Acrobat Reader)

Note : Si vous avez une version d'Acrobat Reader inférieure à 5.0, veuillez télécharger gratuitement cette version à

l'adresse suivante : <http://www.adobe.fr/products/acrobat.main.html>

Jun 2002



**RÉUNION DE TRAVAIL DU COMITÉ EXÉCUTIF -  
ANNÉE 2002  
DU 1<sup>er</sup> AU 3 MAI 2002**

**HÔTEL SHERATON MARÍA ISABEL, VILLE DE  
MEXICO, D.F.**

**MARDI LE 30 AVRIL**

Toute la journée Arrivée à l'aéroport international Benito Juárez de la ville de Mexico, accueil et transfert à l'hôtel. Inscription.

**MERCREDI LE 1<sup>er</sup> MAI**

Réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

**JEUDI LE 2 MAI**

8 h 00 Petit déjeuner à l'hôtel Sheraton María Isabel

9 h 00 Inauguration et ouverture des travaux du Comité exécutif de la COPA (salon de l'hôtel à déterminer)

9 h 30 **PREMIÈRE SÉANCE DE  
TRAVAIL**

- Renseignements sur la reconnaissance légale de la COPA et révision de ses Statuts

11 h 30	Pause
12 h 00	DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition sur les responsabilités qui devront être assignées aux secrétariats techniques du Québec, du Brésil et du Mexique</li> <li>• Proposition sur le financement permanent de la COPA</li> </ul>
14 h 30	Déjeuner
16 h 00	Visite du Centre historique de la ville de Mexico
20 h 00	Retour à l'hôtel
21 h 00	Dîner

### **VENDREDI LE 3 MAI**

Toute la journée	Transfert de l'hôtel à l'aéroport de la ville de Mexico pour le départ des participants.
8 h 00	Petit déjeuner au restaurant de l'hôtel

9 h 00

## TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

- Proposition de création des commissions, selon les accords conclus lors de la 3<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil
- Adoption des déclarations et présentation des discours de clôture (signature)

**SAMEDI LE 4  
MAI**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>Présentation des réunions .....</b>	<b>173</b>
<b>II.</b>	<b>Réunion du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques .....</b>	<b>177</b>
2.1	Compte rendu des séances de travail.....	179
	<b>Séance de travail I:</b>	
	Ouverture .....	179
	Présentation audiovisuelle spéciale sur la COPA.....	180
	Discussion sur la reconnaissance légale de la COPA et révision de ses statuts.....	181
	<b>Séance de travail II:</b>	
	Proposition sur les responsabilités qui devront être assignées aux secrétariats techniques du Brésil, Mexique et Québec.....	183
	Proposition sur la création d'un Secrétariat exécutif.....	184
	Proposition sur le financement permanent de la COPA .....	185
	<b>Séance de travail III:</b>	
	Proposition sur la création de 6 commissions de travail permanentes....	187
	<b>Séance de travail IV:</b>	
	Discussion sur la tenue de la IV <sup>e</sup> Assemblée générale .....	195
	Affaires générales .....	195
	Conclusions.....	195
<b>III.</b>	<b>Réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques .....</b>	<b>197</b>
3.1	Compte rendu.....	199
3.2	Déclaration de soutien à Ingrid Betancourt .....	203
3.3	Déclaration reconnaissant le rétablissement de l'État de droit dans la République bolivarienne du Venezuela .....	207
<b>IV.</b>	<b>Présentations spéciales lors de la réunion du Comité exécutif de la COPA .....</b>	<b>209</b>
4.1	Document présenté par Mme Mirta Elsa Rubini, députée du Congrès de la nation de l'Argentine et vice-présidente de la COPA - région Côte Sud.....	211
4.2	Document présenté par M. Antonio Fas Alzamora, président du Sénat de Puerto Rico et vice-président de la COPA - région Antilles .....	213

4.3	Document présenté par M. Antonio Fas Alzamora, président du Sénat de Puerto Rico et vice-président de la COPA - région Antilles .....	215
4.4	Document présenté par Mme Velma Veloria, représentante du Congrès de l'État de Washington et vice-présidente de la COPA - région Amérique du Nord .....	217
4.5	Document présenté par Mme Adela Muñoz de Liendo, députée du Parlement andin .....	221
4.6	Déclaration de soutien à Ingrid Betancourt .....	223
<b>V.</b>	<b>Photographies de l'événement .....</b>	<b>225</b>

## **I. PRÉSENTATION DES RÉUNIONS**

# I

## PRÉSENTATION DES RÉUNIONS

### **RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (COPA)**

Comme il est prévu dans les Statuts de la Confédération parlementaire des Amériques – COPA –, la réunion de travail du Comité exécutif s'est tenue à Mexico, District fédéral, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2002, conformément aux termes de la convocation et au programme qu'avait préalablement présenté madame Laura Pavón Jaramillo, députée au Congrès de l'Union des États-Unis mexicains et présidente de la COPA.

### **RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

Le 1<sup>er</sup> mai a eu lieu la réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques. Ce réseau a mis sur pied divers programmes qui appuient une perspective homme-femme dans le travail parlementaire. La députée de l'Assemblée nationale du Québec et présidente du Réseau des femmes parlementaires, madame Lyse Leduc, a présidé les travaux.

**II. RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONFÉDÉRATION  
PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES**

## II

### RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

Mexique, 2 et 3 mai 2002

#### 2.1 Compte rendu des séances de travail

##### SÉANCE DE TRAVAIL I

###### *Ouverture*

La réunion du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques s'est tenue à Mexico les 2 et 3 mai 2002. Madame Laura Pavón Jaramillo, présidente de la COPA et députée au Congrès de l'Union des États-Unis mexicains a présidé les travaux. Étaient présents à la réunion: le premier vice-président, Oswaldo Molestina Zavala, député au Congrès de l'Équateur; le vice-président pour l'Amérique centrale, Rodrigo Samayoa Rivas, président du Parlement centraméricain; la vice-présidente pour l'Amérique du Nord, Velma Rosete Veloria, représentante de la Chambre des Représentants de l'État de Washington et de la National Conference of State Legislatures (NCSL) des États-Unis d'Amérique; le vice-président pour les Antilles, Antonio Fas Alzamora, président du Sénat de Puerto Rico; la vice-présidente pour le Cône Sud, Mirta Elsa Rubini, députée de la nation de l'Argentine; la présidente du Réseau des femmes parlementaires, Lyse Leduc, députée à l'Assemblée nationale du Québec; l'ex-président de la COPA, Kenneth McClintock, sénateur à l'Assemblée législative de Puerto Rico; la députée au Congrès du Venezuela au Parlement andin, Adela Muñoz de Liendo, à titre de représentante de la Présidente du Parlement andin; Mauricio Picarelli, représentant de l'União Nacional Dos Legislativos Estaduais (UNALE), Brésil; la députée au Congrès de l'Union des États-Unis mexicains, Celia Martínez Bárcenas, à titre de représentante du Parlement indigène; Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, hôte de la première Assemblée générale.

Étaient également présents, à titre de parlementaires représentants nationaux: le sénateur Raúl Lema Patiño de Bolivie; le député Fernando Ferro du Brésil; le député Tubal Paez Hernández de Cuba; la députée Nidia Díaz du Salvador; le député Carlos Nájera Sagastume du Guatemala; le député Ernest Vilsaint d'Haïti; la députée Doris Alejandrina Gutiérrez du Honduras; la députée Susana de Torrijos du Panama; le député Mario Escurra Franco du Paraguay; la députée Sergia Santiago Méndez de la République dominicaine; le député José Antonio Cabello Gil, député au Congrès de l'État de Jalisco, Mexique.

En outre, à titre d'invités spéciaux du Mexique, pays hôte de la réunion, on comptait sur la présence du député Gustavo Carvajal Moreno, président de la commission des Relations extérieures de la Chambre des députés du Mexique, du député Enrique Martínez Orta Flores, de la députée Hortencia Aragón Castillo, de la députée María Elena Chapa Hernández, de la députée Beatriz Grande López, de la députée María de los Angeles Moreno Uriegas, présidente du Groupe gouvernemental de l'Assemblée des représentants du District fédéral, de la sénatrice Leticia Burgos Ochoa, membre de la Chambre des sénateurs du Mexique.

L'ouverture des travaux de la réunion du Comité exécutif a été faite par le député Erick Eber Villanueva Mukul, vice-président du Comité directeur de la Chambre des députés du Congrès de l'Union des États-Unis mexicains comme représentant de la députée Beatriz Paredes Rangel, présidente de ce Comité directeur et présidente du Parlement latino-américain.

Dans l'ensemble, le programme des travaux s'est articulé autour de trois grands thèmes : premièrement, le renforcement du cadre réglementaire et opérationnel de la Conférence; deuxièmement, la relation de la COPA avec d'autres organisations internationales; et troisièmement, les propositions et l'organisation de la 4<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération.

Lors de la première session de travail de la réunion de travail du Comité exécutif préparatoire à la 4<sup>e</sup> Assemblée générale, la députée Laura Pavón Jaramillo, présidente de la COPA, a réitéré son engagement à remplir la mission de l'organisation par la promotion de la concertation pour la coopération interaméricaine et l'intégration régionale et a souligné, dans son allocution, les principes qui guident le plan d'action du Comité exécutif, soit la consolidation des bases régionales de la Confédération et l'adoption d'orientations qui permettent de poursuivre et de renforcer les buts de l'organisation. Dans cette optique, la présidente a mis l'accent sur l'importance de solidifier les structures exécutive, financière et administrative de la Confédération, ainsi que sur la nécessité de promouvoir sa présence sur la scène internationale et de susciter de meilleures communications interparlementaires.

### ***Présentation audiovisuelle spéciale sur la COPA***

Dans le but de donner aux nouveaux membres parlementaires de l'information sur l'historique de la COPA, un diaporama a été présenté sur la Confédération; l'Assemblée nationale du Québec s'est chargée de la compilation des documents et de la conception audiovisuelle de ce diaporama (annexe).

***Discussion sur la reconnaissance légale de la COPA et révision de ses statuts***

En ce qui a trait à la personnalité juridique de la COPA, les membres du Comité exécutif ont accepté que la présidente Laura Pavón Jaramillo prenne les dispositions appropriées pour incorporer la Confédération à titre d'association civile, selon la législation mexicaine, afin de faire reconnaître sa personnalité juridique, quitte à ce que, à cet égard, chacun des pays membres prenne les mesures appropriées selon sa législation respective.

En outre, le Comité exécutif a convenu d'entreprendre les démarches pour l'admission de la COPA comme membre associé de l'Union interparlementaire mondiale (UIP) et on a fait savoir aux membres qu'elle avait été acceptée comme observatrice au Forum interparlementaire des Amériques (FIPA).

Étant donné que les statuts (en vigueur) de la COPA adoptés par l'Assemblée générale de Rio de Janeiro nécessitent une mise à jour, il a été convenu de former un comité présidé par la députée Laura Pavón Jaramillo qui verra à préparer une proposition qui sera soumise pour approbation à la 4<sup>e</sup> Assemblée générale.

## SÉANCE DE TRAVAIL II

### *Proposition sur les responsabilités qui devront être assignées aux secrétariats techniques du Brésil, Mexique et Québec*

Lors de la deuxième session de travail, le Comité exécutif a approuvé les tâches et responsabilités suivantes qui relèveront de trois secrétariats situés au Brésil, au Mexique et au Québec:

MEXIQUE	BRÉSIL	QUÉBEC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat de deux commissions</li> <li>• Suivi parlementaire et politique:               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chili</li> <li>✓ Costa Rica</li> <li>✓ Cuba</li> <li>✓ El Salvador</li> <li>✓ Guatemala</li> <li>✓ Honduras</li> <li>✓ Nicaragua</li> <li>✓ Mexique</li> <li>✓ Panama</li> <li>✓ Puerto Rico</li> <li>✓ République dominicaine</li> </ul> </li> <li>• Secrétariat exécutif</li> <li>• Procès-verbaux de la COPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat de deux commissions</li> <li>• Suivi parlementaire et politique:               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Argentine</li> <li>✓ Bolivie</li> <li>✓ Brésil</li> <li>✓ Colombie</li> <li>✓ Équateur</li> <li>✓ Paraguay</li> <li>✓ Pérou</li> <li>✓ Suriname</li> <li>✓ Uruguay</li> <li>✓ Venezuela</li> </ul> </li> <li>• Publication de la revue COPA Magazine.</li> <li>• Site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat de deux commissions</li> <li>• Suivi parlementaire et politique:               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Antigua et Barbuda</li> <li>✓ Bahamas</li> <li>✓ Barbade</li> <li>✓ Belize</li> <li>✓ Canada</li> <li>✓ Dominique</li> <li>✓ États-Unis</li> <li>✓ Grenade</li> <li>✓ Guyane</li> <li>✓ Haïti</li> <li>✓ Jamaïque</li> <li>✓ Saint-Kitts-et-Nevis</li> <li>✓ Sainte-Lucie</li> <li>✓ Saint-Vincent-et-les-Grenadines</li> <li>✓ Trinidad et Tobago</li> </ul> </li> <li>• Réseau des femmes parlementaires</li> <li>• Compilation et mise à jour de la base de données.</li> <li>• Site Internet</li> <li>• Traduction</li> </ul>

### ***Proposition sur la création d'un Secrétariat exécutif***

Le secrétariat du Mexique sera responsable du secrétariat de deux commissions de travail thématiques permanentes; il développera et maintiendra des liens de communication avec les parlementaires et les parlements d'un groupe de pays membres, pour lesquels il effectuera un suivi parlementaire et politique. En outre, il sera responsable des procès-verbaux, résolutions et décisions de la COPA.

Le secrétariat du Mexique créera notamment un secrétariat exécutif, sous la responsabilité de la présidence de la COPA, dont les fonctions seront les suivantes:

- Coordonner les activités administratives des trois secrétariats de la COPA;
- Appuyer la présidence de la COPA dans ses tâches de représentation internationale de la COPA;
- Effectuer le suivi des décisions du Comité exécutif et de l'Assemblée générale;
- Préparer les procès-verbaux et les rapports des réunions du Comité exécutif et de l'Assemblée générale;
- Préparer les rapports sur l'administration de la présidence;
- En collaboration avec le trésorier, préparer le budget de la COPA et en effectuer le suivi.

Le secrétariat du Brésil, constitué par la Chambre des députés du Congrès fédéral du Brésil et de l'União Nacional dos Legislativos Estaduais (UNALE), apportera un appui institutionnel à l'organisation. Il sera responsable de deux commissions de travail thématiques permanentes et développera et maintiendra des liens de communication avec les parlementaires et les parlements, ce pour quoi il effectuera un suivi parlementaire et politique. Il s'occupera de la publication et de la diffusion de la revue COPA Magazine. Il aura la responsabilité, conjointement avec le secrétariat du Québec, du site Web de la COPA.

Pour sa part, le secrétariat du Québec apportera un soutien institutionnel à l'organisation. Il sera responsable du secrétariat de deux commissions de travail thématiques permanentes et développera et maintiendra des liens de communication avec les parlementaires et les parlements, ce qu'il effectuera grâce à un suivi parlementaire et politique. Il sera chargé, conjointement avec le Brésil, du site Web de la COPA. Le secrétariat du Québec aura la responsabilité du Réseau des femmes parlementaires des Amériques ainsi que de la compilation et de la mise à jour de la banque de données. En outre, il sera responsable de la traduction des textes officiels.

***Proposition sur le financement permanent de la COPA***

En ce qui a trait au financement permanent de la COPA, le Comité exécutif a ratifié la proposition selon laquelle chacun des parlements des États unitaires et fédéraux cotisera annuellement entre 1 000 \$ et 4 000 \$ américains, selon le niveau de la population et du produit intérieur brut; les parlements des États fédérés du Canada et des États-Unis ainsi que Puerto Rico cotiseront respectivement 1 000 \$ américains et les parlements des États fédérés de l'Amérique latine 250 \$ américains. Le Comité exécutif a également approuvé une cotisation annuelle de 1 000 \$ américains pour chacun des parlements régionaux et des organisations interparlementaires. Pour assurer la mise en œuvre de cette décision, la présidence mettra en place les mesures nécessaires pour effectuer les démarches de collecte appropriées.

Finalement, comme dernier élément de la deuxième session de travail du 2 mai, le Comité exécutif a décidé que le logo qui identifie l'organisation sera celui qui a été proposé à l'origine à l'Assemblée générale de Québec, tout en enlevant l'image du parlement du Québec, en ajoutant le sigle COPA et en adaptant les couleurs originales.

## SÉANCE DE TRAVAIL III

### ***Proposition sur la création de 6 commissions de travail permanentes***

Le 3 mai, lors de la troisième session de travail, les membres du Comité exécutif ont convenu que le thème général qu'on traitera à la 4<sup>e</sup> Assemblée générale qui se tiendra au Mexique sera «STRATÉGIES PARLEMENTAIRES POUR LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE».

À cet égard, il a été déterminé que les thèmes suivants feront l'objet d'analyse par les commissions de travail permanentes:

- ZLEA, économie, commerce, travail et migration
- Démocratie et droits de la personne
- Éducation, culture, science et technologie
- Santé et développement social
- Environnement et développement durable
- Paix et sécurité publique

Comme résultante d'un échange enrichissant de réflexions, de l'analyse des problématiques particulières et générales du continent et des changements économiques et politiques sur le territoire européen, les membres du Comité exécutif ont convenu de souligner l'importance du suivi des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), comme thème qui a été à l'origine de la COPA. Ils ont par ailleurs convenu que le développement social doit être l'un des axes de travail principaux de la Confédération, y compris ce qui touche à l'équité, la pauvreté, la migration, la santé, l'éducation, entre autres éléments d'intérêt pour les parlements.

Dans le but de constituer les commissions de travail permanentes, certains membres du Comité exécutif ont manifesté leur intérêt, durant la réunion, à faire partie des groupes de travail. Il a été convenu par la suite que, au moyen du site Web de la COPA, les listes d'inscription seraient complétées en se basant sur l'intérêt des parlementaires à participer, pour déterminer ainsi la composition de chacune des commissions et, conséquemment, prendre immédiatement les mesures pour commencer les travaux d'études prévus à la 4<sup>e</sup> Assemblée générale.

## COMISSIONS DE TRAVAIL PERMANENTES

<b>ZLEA, ÉCONOMIE, COMMERCE, TRAVAIL ET MIGRATION</b>
<p>COMMERCE ET INVESTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration économique</li><li>• Accords commerciaux</li><li>• Politiques monétaires</li><li>• Commerce équitable</li><li>• Aide à l'industrie</li><li>• Investissement étranger</li></ul> <p>ANALYSE RÉGLEMENTAIRE</p> <p>GESTION DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHERIES</p> <p>TRAVAIL ET EMPLOI</p>
<b>PARLEMENTAIRES INSCRITS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>
M. OSWALDO MOLESTINA ZAVALA, DÉPUTÉ (ÉQUATEUR), COORDONNATEUR
MME JHANNETT MADRIZ S., DÉPUTÉE (PARLEMENT ANDIN)
M. ENRIQUE MARTINEZ ORTA FLORES, DÉPUTÉ (MEXIQUE)
M. FERNANDO FERRO, DÉPUTÉ (BRÉSIL)
MME MIRTA ELSA RUBINI, DÉPUTÉE (ARGENTINE)
MME VELMA VELORIA, DÉPUTÉE (ÉTAT DE WASHINGTON, ÉTATS-UNIS)

## DÉMOCRATIE ET DROITS DE LA PERSONNE

### DÉMOCRATIE

- État de droit
- Institutions

### DROITS DE LA PERSONNE

- Promotion et défense
- Groupes vulnérables
- Égalité des sexes

### PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

### MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE

### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### PARLEMENTAIRES INSCRITS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

M. JOSÉ ANTONIO CABELLO GIL, DÉPUTÉ (ÉTAT DE JALISCO, MEXIQUE),  
COORDONNATEUR

MME ADELA MUÑOZ DE LIENDO, DÉPUTÉE (PARLEMENT ANDIN)

MME VELDA GONZALEZ DE MODESTTI, DÉPUTÉE (PUERTO RICO)

**ÉDUCATION, CULTURE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Alphabétisation

PROGRAMMES DESTINÉS À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

- Lutte contre les pires formes de travail des enfants

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

- Bioéthique
- Nouvelles technologies (communications, etc.)

**PARLEMENTAIRES INSCRITS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

M. LÉANDRE DION, DÉPUTÉ (QUÉBEC), COORDONNATEUR

MME LUCIA HELENA DE CARVALHO, DÉPUTÉE (DISTRICT FÉDÉRAL, BRÉSIL)

## SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### SANTÉ

- Accès aux soins sanitaires et gestion des services
- Prévention de la mortalité infantile
- Vaccination
- Éducation en matière de santé

### PROGRAMMES SOCIAUX

- Logement
- Aide aux familles
- Sécurité alimentaire (nutrition et eau potable)

### SÉCURITÉ DU REVENU

- Chômage, maladie, dernier recours, retraite)

### ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

- Insertion sociale
- Salaire minimum

### PARLEMENTAIRES INSCRITS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

MME LYSE LEDUC, PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES FEMMES  
PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES, COORDONNATRICE

M. TUBAL PAEZ, DÉPUTÉ (CUBA)

M. CARLOS SANTIAGO NAJERA SAGASTUME, DÉPUTÉ (GUATEMALA)

MME ANTONIETA BOTTO DE FERNANDEZ, DÉPUTÉE (HONDURAS)

MME DORIS ALEJANDRINA GUTIÉRREZ, DÉPUTÉE (HONDURAS)

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES  
NATURELLES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DES CATASTROPHES

- Séismes
- Inondations
- Sécheresse
- Éruptions volcaniques
- Ouragans
- Autres

ÉNERGIE

- Sources renouvelables et non renouvelables

**PARLEMENTAIRES INSCRITS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

M. FERNANDO FERRO, DÉPUTÉ (BRÉSIL), COORDONNATEUR

M. SERGIO OLIVEIRA, DÉPUTÉ (ÉTAT DE ACRE, BRÉSIL)

<b>PAIX ET SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<p>PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ HÉMISPHERIQUE</p> <p>PRÉVENTION DES CONFLITS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillance</li></ul> <p>MÉDIATION ET BONS OFFICES</p> <p>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>NARCOTRAFIC</p> <p>TERRORISME</p>
<b>PARLEMENTAIRES INSCRITS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>
M. ANTONIO FAS ALZAMORA, PRÉSIDENT DU SÉNAT (PUERTO RICO), COORDONNATEUR
MME ADELA MUÑOZ DE LIENDO, DÉPUTÉE (PARLEMENT ANDIN)
M. JOSÉ ANTONIO CABELLO GIL, DÉPUTÉ (MEXIQUE)

## **SÉANCE DE TRAVAIL IV**

### ***Discussion sur la tenue de la IV<sup>e</sup> Assemblée générale***

Lors de la quatrième session de travail, le Comité exécutif a accordé au Mexique la tenue de la IV<sup>e</sup> Assemblée générale prévue pour la dernière semaine de novembre 2002; tous les moyens seront pris pour faire connaître la ville siège de l'assemblée.

### ***Affaires générales***

À la section affaires générales, les membres du Comité exécutif ont pris connaissance des déclarations des parlementaires représentants de l'Argentine, de Puerto Rico et du Venezuela et leur ont exprimé leur appui (annexes).

### ***Conclusions***

Lors de la réunion du Comité exécutif de la COPA, auxquels ont largement participé les membres du Comité exécutif représentants de 17 pays du continent, il a été convenu de renforcer le rôle des parlements dans la prise de décisions sur les questions qui ont un impact sur l'économie et le bien-être des populations des Amériques. En somme, la volonté de continuer à travailler pour l'unité, l'intégration, la coopération et la solidarité entre les Parlements membres de la Confédération parlementaire des Amériques a été réaffirmée.

**III. RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES  
FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

# III

## RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

Mexique, 1<sup>er</sup> mai 2002

### 3.1 Compte rendu de la séance de travail

Le Réseau des femmes parlementaires a rassemblé une vingtaine de législatrices représentantes de dix pays et de quatre parlements régionaux.

Les consensus nécessaires ont été obtenus pour combler les postes vacants au Comité exécutif et les participantes se sont mises d'accord sur les nominations de madame María Antonieta Botto Handal de Fernández du Congrès du Honduras et de madame Deborah Hudson, représentante de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique et membre du Comité exécutif du Council of State Government (CSG), comme deuxième représentante pour l'Amérique centrale et deuxième représentante pour l'Amérique du Nord, respectivement.

Le lancement de la banque documentaire sur les femmes dans le site Internet de la COPA – [www.copa.qc.ca](http://www.copa.qc.ca) –, contenant de l'information législative sur les droits de la femme des divers pays membres du Réseau, ainsi qu'un grand nombre de liens et de ressources portant sur la condition de la femme dans les Amériques et dans le monde a été annoncé.

Au cours de cette même réunion, il a été convenu de mettre sur pied un programme de stages dans les assemblées parlementaires afin de permettre à des étudiantes de se familiariser avec les processus législatifs et de s'ouvrir à une éventuelle carrière politique. L'objectif à long terme de cette mesure est d'accroître le nombre de femmes en politique active. Les parlementaires représentantes du Brésil, de l'Équateur, du Salvador, du Honduras, du Mexique, de Puerto Rico, du Parlement andin et du Parlement centraméricain se sont montrées intéressées à mettre le projet en oeuvre. On prévoit commencer la mise en oeuvre de ce programme au printemps ou à l'automne 2003.

Il a été décidé que la 3<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau, qui aura lieu au Mexique à la fin novembre 2002, inclurait un atelier de formation sur les outils mis à la disposition des parlementaires afin d'amener les gouvernements à inclure la perspective homme-femme lors de la préparation de leurs budgets annuels. Cela permettrait d'assurer la pleine mise en oeuvre et le respect des lois sur les droits de la femme adoptées par les parlements.

Les parlementaires membres du Réseau ont adopté unanimement une déclaration de soutien à Ingrid Betancourt, sénatrice colombienne candidate aux élections présidentielles, qui a été victime d'un enlèvement le 23 février 2002. Elles se sont engagées à faire connaître publiquement leur prise de position, à promouvoir la création de groupes parlementaires de soutien à Ingrid Betancourt dans leur assemblée respective et à communiquer ces prises de position à leurs médias nationaux.

### **3.2 DÉCLARATION DE SOUTIEN À INGRID BETANCOURT**



## RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

### DÉCLARATION DE SOUTIEN À INGRID BETANCOURT

En réponse à l'appel lancé par les groupes de soutien à Ingrid Betancourt créés en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, au Brésil, au Canada, au Congo, aux États-Unis, en France, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Pérou et en Suisse;

En soutien à notre collègue parlementaire et au nom de la justice, de la liberté et de la démocratie;

***Rassemblées à Mexico le 1<sup>er</sup> mai 2002, les membres du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques déclarent :***

«Consternés par l'enlèvement d'Ingrid Betancourt, candidate à la présidence de la République, le 23 février 2002, nous demandons le respect de sa vie et sa libération immédiate et sans condition.

Rien ne peut justifier l'enlèvement de civils, quels qu'en soient les motifs; et un véritable processus de paix ne pourra se développer tant que de telles pratiques continueront.

Nous pensons aussi qu'une négociation politique sérieuse est la seule voie possible pour ramener la paix et la justice sociale en Colombie et pour trouver une solution aux problèmes historiques du pays.

Aussi, nous nous adressons à vous pour vous demander de tout mettre en œuvre pour la libération d'Ingrid Betancourt et des autres civils détenus par les groupes armés et d'instaurer le plus rapidement possible un véritable dialogue qui conduise à une solution politique au conflit en vue d'établir la paix à laquelle aspire la grande majorité des Colombiens, de restaurer un véritable état de droit et de mettre fin aux massacres de civils et aux violations des droits de la personne perpétrés par toutes les forces en présence.»

De plus, les membres du Comité exécutif du Réseau s'engagent à :

Faire connaître cette prise de position publiquement;

Promouvoir la création de groupes parlementaires de soutien à Ingrid Bétancourt dans leur assemblée respective et à en faire connaître la création dans leurs médias nationaux;

Soumettre cette déclaration aux membres du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) afin que ces derniers l'adoptent également au nom du principe de solidarité parlementaire qui régit cette organisation.

**3.3 DÉCLARATION RECONNAISSANT LE RÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉTAT DE DROIT DANS LA RÉPUBLIQUE  
BOLIVARIENNE DU VENEZUELA**



## **DÉCLARATION RECONNAISSANT LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA**

### **LE COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

#### *CONSIDÉRANT*

Les objectifs de la Confédération parlementaire des Amériques de développer la solidarité entre les parlements, de renforcer ces derniers qui constituent un élément essentiel de la souveraineté des peuples, et de consolider les systèmes démocratiques, pluralistes et participatifs des pays membres;

#### *CONSIDÉRANT*

Que la Charte démocratique interaméricaine, signée par les ministres des Affaires étrangères du continent, lors de la session extraordinaire de l'Organisation des États américains (OEA) qui s'est tenue à Lima au Pérou le 11 septembre 2001, reconnaît que l'exercice de la démocratie représentative est la base de l'État de droit des États membres de l'OEA. La démocratie représentative se voit renforcée et approfondie par une représentation permanente, éthique et responsable de la citoyenneté dans un cadre légal conforme à l'ordre constitutionnel.

Suite aux événements ayant eu lieu au Venezuela du 11 au 13 avril dernier:

#### *CONVIENT*

- 1- de déplorer les actes de violence ayant causé des pertes de vies humaines et dont la responsabilité devrait être établie par les autorités nationales et internationales compétentes;
- 2- de condamner la rupture, bien que temporaire, de l'ordre constitutionnel qui a causé l'insécurité, l'instabilité ainsi que la suspension de l'État de droit et qui a mené à la dissolution de l'Assemblée nationale de même qu'à la dissolution des représentations de parlementaires du Venezuela au Parlement andin et au Parlatino, lesquels sont élus légitimement et directement par la population vénézuélienne, au même titre que les parlementaires nationaux;
- 3- de se réjouir du processus qui a permis de restituer l'ordre constitutionnel démocratique de ce pays et le rétablissement de tous les pouvoirs de l'État, particulièrement le pouvoir législatif, situation qui contribue au renforcement de la démocratie à travers le continent;

- 4- d'exhorter le gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation nationale afin d'atteindre l'unité et les succès que mérite cette nation;
- 5- de prier les États membres de l'Organisation des États américains d'honorer les engagements que contient la Charte démocratique interaméricaine;
- 6- de transmettre la présente résolution aux congrès nationaux, aux assemblées législatives et aux parlements supranationaux membres de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et de l'OEA, aux chefs d'État et de gouvernement qui font partie de la COPA ainsi qu'au président de la République bolivarienne du Venezuela.

Mexico, 1<sup>er</sup> mai 2002.

**IV. PRÉSENTATIONS SPÉCIALES LORS DE LA  
RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COPA**

## IV

### **4.1 DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR MME MIRTA ELS RUBINI, DÉPUTÉE AU CONGRÈS DE LA NATION DE L'ARGENTINE ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA COPA - RÉGION CÔNE SUD**

Le Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) considérant que la crise économique que traverse la République d'Argentine affecte profondément le peuple argentin, qu'en raison de l'importance que revêt l'économie argentine dans la région, la crise touche également les économies et les relations commerciales avec les pays qui en font partie, convient d'inciter la communauté financière internationale, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et d'autres organismes internationaux, à fournir le soutien financier nécessaire et adéquat à la République d'Argentine pour faire face à la crise économique actuelle qui la frappe et établir des bases solides pour son développement durable.

On recommande aux gouvernements des Amériques, dans le cadre des accords régionaux et bilatéraux, de favoriser l'entrée de produits argentins sur leur territoire à titre de véritable politique de coopération pour résoudre la crise qui affecte le peuple argentin.

Fait à Mexico, D.F., le 3 mai 2002.

**4.2 DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR M. ANTONIO FAS ALZAMORA,  
PRÉSIDENT DU SÉNAT DE PUERTO RICO ET  
VICE-PRÉSIDENT DE LA COPA - RÉGION ANTILLES**

APPUI À LA DEMANDE DU PEUPLE PORTORICAIN QUI EXIGE LA  
CESSATION DES MANŒUVRES MILITAIRES DE LA MARINE DE GUERRE DES  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DANS L'ÎLE DE VIEQUES

***CONSIDÉRANT***

Que la COPA est un forum permanent et autonome qui réunit les Congrès et les Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Les relations étroites d'amitié et de fraternité entre les peuples d'Amérique et de Puerto Rico ainsi que l'objectif commun de respect total et des droits de la personne, en particulier le droit inaliénable à la vie et à la santé de leurs peuples respectifs.

Que le peuple de Vieques, la société de Puerto Rico et la communauté internationale ont condamné les manœuvres militaires effectuées par la marine de guerre des États-Unis d'Amérique, en raison des effets néfastes qu'elles ont provoqués à son environnement, à sa santé, à son économie et à sa sécurité, en détériorant de façon importante la qualité de vie de ses habitants.

Que la violation constante des droits humains dans l'Île de Vieques, résultant des manœuvres militaires, a provoqué des incidents accompagnés de pertes de vies humaines.

***C'EST POURQUOI:***

Le Comité exécutif de la Conférence parlementaire des Amériques convient :

1. De condamner toute activité qui, en toute partie du monde, porte atteinte aux droits de la personne, particulièrement au droit à la vie, au droit à la santé, au droit à un environnement sain, à la sécurité et au bien-être socio-économique.

2. D'exhorter avec déférence et dans le respect de sa souveraineté le gouvernement des États-Unis d'Amérique à respecter la promesse et l'entente de fermer cette base navale en 2003 et, entre-temps, à cesser les manœuvres militaires dans l'île-municipalité de Vieques, Puerto Rico, qu'effectue la marine de guerre, laquelle viole de façon flagrante les droits de la personne. Ces opérations ont des effets nocifs que subit, de manière directe, la population de cette municipalité.

3. Le Comité exécutif, en vertu du pouvoir que lui confère le règlement, se solidarise avec la population de Vieques et le peuple portoricain dans sa lutte pour la cessation des opérations militaires dans cette région et le retour à la paix et à la sécurité de cette population.

4. De recommander à l'Assemblée générale d'adopter cette résolution comme une expression de solidarité de la Confédération parlementaire des Amériques à l'appui de la paix et la justice pour Vieques, Puerto Rico.

5. Une copie de cette résolution sera envoyée au Président des États-Unis d'Amérique et à la gouverneure de l'État libre associé de Puerto Rico.

Fait en ce jour, le 3 mai 2002, à Mexico, D.F. des États-Unis mexicains.

Présenté par :

Antonio J. Fas Alzamora  
Vice-président de la COPA, région des Antilles  
Président du Sénat de Puerto Rico

Velda González  
Membre du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires,  
région des Antilles  
Vice-présidente du Sénat de Puerto Rico

**4.3 DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR M. ANTONIO FAS ALZAMORA,  
PRÉSIDENT DU SÉNAT DE PUERTO RICO ET VICE-PRÉSIDENT DE  
LA COPA - RÉGION ANTILLES**

*PARLEMENT CENTRAMÉRICAIN*

Le soussigné secrétaire du Conseil de direction du Parlement centraméricain CERTIFIE QUE: lors de la session cent cinquante de l'Assemblée plénière, tenue le vingt-trois avril deux mille deux, on a débattu l'Initiative N° AP/579-140/2002 et on en a émis la résolution qui, dans sa partie pertinente, indique:

*RÉSOLUTION AP/8-CXL-2002*

**APPUI À LA DEMANDE DU PEUPLE PORTORICAIN QUI EXIGE LA  
CESSATION DES MANOEUVRES MILITAIRES DE LA MARINE DE GUERRE  
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DANS L'ÎLE DE VIEQUES**

***CONSIDÉRANT***

Que le Parlement centraméricain, en tant qu'organe d'énoncé, d'analyse et de recommandation touchant des questions politiques et sociales d'intérêt commun et le respect du droit international.

Les relations étroites d'amitié et de fraternité entre les peuples de l'Amérique centrale et Puerto Rico ainsi que l'objectif commun de respect total et de titularité des droits de la personne, en particulier le droit inaliénable à la vie et à la santé de leurs peuples respectifs.

Que le peuple de Vieques, la société de Puerto Rico et la communauté internationale ont condamné les manœuvres militaires effectuées par la marine de guerre des États-Unis, en raison des effets néfastes qu'elles ont provoqués à son environnement, à sa santé, à son économie et à sa sécurité, en détériorant de façon importante la qualité de vie de ses habitants.

Que la violation constante des droits de la personne dans l'île de Vieques, résultant des manœuvres militaires de la marine de guerre des États-Unis d'Amérique, a provoqué des incidents accompagnés de pertes de vies humaines.

*C'EST POURQUOI:*

En vertu des pouvoirs que lui confère le Traité constitutif du Parlement centraméricain et d'autres instances politiques,

*IL CONVIENT:*

1. De condamner toute activité qui, en toute partie du monde, porte atteinte aux droits de la personne, particulièrement au droit à la vie, au droit à la santé, au droit à un environnement sain, à la sécurité et au bien-être socio-économique.
2. D'exhorter avec déférence et dans le respect de sa souveraineté le gouvernement des États-Unis d'Amérique à respecter la promesse et l'entente de fermer cette base navale en 2003 et, entre-temps, à cesser les manœuvres militaires dans l'Île-municipalité de Vieques, Puerto Rico, qu'effectue la marine de guerre, laquelle viole de façon flagrante les droits de la personne. Ces pratiques ont des effets nocifs que subit, de manière directe, la population de cette municipalité.
3. Le Parlement centraméricain, par le pouvoir que lui confère le fait d'être l'organe de représentation démocratique du peuple centraméricain, se solidarise avec la population de l'Île-municipalité de Vieques et le peuple portoricain dans sa lutte pour la cessation des opérations militaires dans cette région et le retour à la paix et à la sécurité de sa population.

Fait dans la ville de Guatemala, siège du Parlement centraméricain, le vingt-trois avril deux mille deux.

Pour qu'elle soit remise à qui de droit, je délivre, signe et scelle la présente certification, sur deux feuilles de papier à l'en-tête du Parlement centraméricain, le vingt-quatre avril deux mille deux.

*Député Carlos Alberto Zelaya Coronado*  
**Secrétaire du Parlement centraméricain**

**Le Comité exécutif de la Confédération  
parlementaire des Amériques (COPA)**

#### **4.4 DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR MME VELMA VELORIA, REPRÉSENTANTE DU CONGRÈS DE L'ÉTAT DE WASHINGTON ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA COPA - RÉGION AMÉRIQUE DU NORD**

J'ai le grand plaisir de vous faire part du franc succès remporté par le colloque sur le leadership auquel j'ai assisté le 23 mars dernier. Dans le sillage de ce colloque, un réseau national de 20 législateurs d'État ou d'autres entités locales, de procureurs généraux, de membres du personnel ou de fondations ont commencé à officialiser une coalition pour établir des liens entre, d'une part, nos travaux sur la démocratie et le commerce et, d'autre part, les efforts parallèles déployés par d'autres législateurs non seulement aux États-Unis mais aussi dans le monde entier.

##### ***Établir des liens entre la réunion de la COPA et le réseau américain du leadership en matière de commerce et de démocratie.***

Ce colloque m'a également donné l'occasion de présenter personnellement la COPA aux trois grands bailleurs de fonds de la recherche et de l'éducation sur les implications d'une politique commerciale internationale favorable à la démocratie à l'échelon local. Il s'agissait du Fonds des Frères Rockefeller, de la Fondation Ford et de la Fondation C.S. Mott. Outre moi-même, les dirigeants de ce colloque comptent le corps professoral de l'université Georgetown et de l'université Columbia, à qui j'ai fait appel pour appuyer ma contribution à la COPA.

##### ***Appel à la participation des États-Unis à la COPA.***

Plusieurs membres de ce colloque sur le leadership à New York se sont déjà montrés intéressés à participer à la prochaine réunion de la COPA. En outre, je compte recruter des participants par la voie des réseaux nationaux suivants constitués de représentants du secteur public :

- The Funders Network on Trade and Globalization
- The National Conference of State Legislatures

- The National Caucus of Environmental Legislators
- The National Caucus of Labor Legislators
- The National Black Caucus of State Legislators
- The National Caucus of Hispanic Legislators
- The National League of Cities
- The National Association of Attorneys General
- The International Municipal Lawyers Association

Dans la mesure où les programmes de la COPA soulignent le thème de la démocratie dans le cadre de la ZLEA, j'ai bon espoir de pouvoir faire appel à une participation beaucoup plus forte des États-Unis à votre organisation. Toutefois, il faudra également solliciter l'aide financière de fondations privées, parce que les pouvoirs publics accordent rarement des fonds pour tout déplacement en dehors de leur territoire.

### ***Exploration d'idées pour le programme 2002 de la COPA.***

Voici un bref aperçu de plusieurs idées pour le programme 2002 de la COPA, qui portent toutes sur le thème de l'équilibre entre le commerce et la démocratie. Une fois que j'aurai obtenu votre réponse, mes conseillers universitaires m'ont proposé de m'aider à sélectionner des conférenciers éventuels ainsi que des institutions dans l'ensemble de l'hémisphère qui pourraient appuyer les travaux des membres de la COPA désireux de se pencher sur ces questions chez eux.

- ***Renforcement des droits accordés aux investisseurs étrangers.*** Les dispositions de la ZLEA en matière d'investissement prennent pour modèle le chapitre 11 de l'ALENA, dont les investisseurs étrangers se sont servis pour remettre en question les politiques publiques en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le modèle de l'ALENA accorde aux investisseurs étrangers des droits relatifs à la propriété et à la procédure qui sont plus grands que ceux dont jouissent les investisseurs d'un pays en vertu de la constitution de chaque pays. Pourtant, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, les constitutions nationales prévoient que les gouvernements n'accordent pas aux investisseurs étrangers des droits plus étendus que ceux dont jouissent leurs ressortissants. Le modèle de l'ALENA vient-il rompre l'équilibre entre les droits relatifs à la propriété établis dans les constitutions nationales? Le modèle de l'ALENA habilite-t-il les investisseurs étrangers à saper la souveraineté des États ou des provinces en matière de promotion du développement économique, de protection de la santé publique ou des ressources environnementales?

- **Viabilité des services gouvernementaux et de la réglementation intérieure.** En ce qui concerne le commerce des services, le modèle de la ZLEA est celui de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC. À l'instar de l'AGCS, le texte préliminaire de la ZLEA sur les services semble exiger que les subventions de fonctionnement pour des services publics tels que l'eau, l'hygiène, la santé et l'éducation doivent également être octroyées aux prestataires de services du secteur privé qui fournissent les mêmes services à des fins lucratives. Si tel est le cas, la ZLEA viendrait-elle saper l'assiette fiscale pour les services assurés par l'État? En outre, la version préliminaire de la ZLEA, tout comme l'AGCS, exige que la réglementation intérieure des services ne soit pas plus lourde que nécessaire pour assurer la qualité d'un service. Cette règle porterait-elle atteinte à la capacité des gouvernements de réglementer l'assurance, l'énergie, la construction ou des services publics de base aux fins de protéger des intérêts publics plus vastes tels que les préoccupations relatives à l'environnement, à la planification ou à la main-d'œuvre?
- **La Banque mondiale et les négociations commerciales.** Une coalition de 50 organisations non gouvernementales a récemment demandé à la Banque mondiale de suspendre la mise en œuvre d'un projet de stratégie de développement du secteur privé (DSP). Les ONG prétendent que les politiques de la Banque nuiraient à la position de négociation des pays en développement dans les négociations de l'OMC sur les services (l'AGCS) et sur les investissements. Pourquoi? parce que si les pays en développement devaient accepter les prêts ou les subventions de la Banque, cette dernière exigerait qu'ils respectent les règles commerciales auxquelles ces pays décideraient peut-être autrement de ne pas se conformer dans leur intérêt national. Comment les conditions d'assistance économique en Amérique centrale et en Amérique du Sud fixées par la Banque mondiale pourraient-elles menacer la position de ces pays quant aux règles de la ZLEA en matière d'investissement ou de commerce des services?
- **Financement de l'intégration économique.** L'Union européenne (UE) a réussi avec brio à intégrer les économies des pays très développés aux pays beaucoup moins bien nantis. Contrairement aux propositions de la ZLEA, l'UE n'a pas misé uniquement sur la libéralisation des échanges commerciaux; elle a beaucoup investi dans la capacité économique des pays en développement. Les programmes de prêt de la Banque de développement d'Amérique du Nord, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale ne répondent pas aux besoins de capitaux propres et d'infrastructures publiques, qui sont la cible même des fonds d'intégration économique de l'UE. Quelles leçons l'hémisphère occidental pourrait-il tirer de l'expérience de l'UE? La libéralisation des échanges commerciaux a-t-elle des chances d'aboutir à une intégration économique équitable? Ou plutôt à la mainmise de Wall Street sur les entreprises et les services publics du Sud?

**Je vous remercie à l'avance de vos commentaires et suggestions qui contribueront à une interaction et à un débat fructueux.**

**Veillez agréer mes sincères salutations.**

**Velma Veloria  
Représentante de l'État de Washington**

#### **4.5 DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR MME ADELA MUÑOZ DE LIENDO, DÉPUTÉE DU PARLEMENT ANDIN**

##### **RECONNAISSANCE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'INSTITUTIONNALITÉ DÉMOCRATIQUE DANS LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA**

Le Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques, lors de sa réunion tenue à Mexico les 2 et 3 mai 2002

##### *CONSIDÉRANT*

Que, conformément aux objectifs de la *CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES* de développer la *SOLIDARITÉ* entre les parlements et de renforcer l'institutionnalité de ceux-ci, comme élément fondamental de la souveraineté des peuples, et la consolidation du système démocratique, pluraliste et participatif des pays membres.

Que la Charte démocratique interaméricaine signée par les ministres des Affaires étrangères du continent lors de la session extraordinaire de l'Organisation des États américains à Lima, Pérou, le 11 septembre 2001, reconnaît que l'exercice électif de la démocratie représentative est la base de l'état de droit des États membres de l'Organisation des États américains. La démocratie représentative est renforcée et enrichie par la participation permanente, éthique et responsable des citoyens dans un cadre de légalité conforme à l'ordre institutionnel respectif.

Devant ce qui est survenu dans la République bolivarienne du Venezuela entre les 11 et 13 avril dernier,

##### *CONVIENT*

1. De désavouer les actes de violence qui ont causé des pertes de vie humaine et qui doivent être clarifiés quant à leur responsabilité par les instances compétentes aux plans national et international.

2. De condamner la rupture, bien que temporaire, de l'ordre constitutionnel, laquelle a provoqué l'insécurité, la déstabilisation et, par conséquent, la violation de l'État de droit, en entraînant la dissolution de l'Assemblée nationale et la suppression de la représentation des parlementaires vénézuéliens au Parlement andin et au Parlatino ; ceux-ci, tout comme les parlementaires nationaux, sont élus en toute légitimité directement par le peuple vénézuélien et on ne peut pas violer leurs droits parlementaires.
3. De reconnaître l'institutionnalité démocratique de ce pays et le rétablissement de tous les pouvoirs de l'État, en particulier le pouvoir législatif, situation qui contribue au renforcement de la démocratie sur le continent, laquelle réside dans le respect de la volonté des peuples.
4. D'exhorter le gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation nationale pour en arriver à l'unité et à la réussite que mérite la Nation.
5. De prier les États membres de l'Organisation des États américains d'honorer les engagements pris dans la Charte démocratique ibéroaméricaine.
6. De faire parvenir la présente résolution aux Congrès nationaux, aux Parlements supranationaux et aux Assemblées législatives des pays membres de la Confédération parlementaire des Amériques – COPA – et à l'Organisation des États américains – OEA – ainsi qu'aux présidents des républiques qui forment la COPA et au président de la République bolivarienne du Venezuela.

Mexico, le 3 mai 2002.



## CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

### 4.6 DÉCLARATION DE SOUTIEN À INGRID BETANCOURT

En réponse à l'appel lancé par les groupes de soutien à Ingrid Betancourt créés en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, au Brésil, au Canada, au Congo, aux États-Unis, en France, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Pérou et en Suisse;

En soutien à notre collègue parlementaire et au nom de la justice, de la liberté et de la démocratie;

***Rassemblés à Mexico les 2 et 3 mai 2002, les membres du Comité exécutif de la COPA déclarent:***

«Consternés par l'enlèvement d'Ingrid Betancourt, candidate à la présidence de la République, le 23 février 2002, nous demandons le respect de sa vie et sa libération immédiate et sans condition.

Rien ne peut justifier l'enlèvement de civils, quels qu'en soient les motifs; et un véritable processus de paix ne pourra se développer tant que de telles pratiques continueront.

Nous pensons aussi qu'une négociation politique sérieuse est la seule voie possible pour ramener la paix et la justice sociale en Colombie et pour trouver une solution aux problèmes historiques du pays.

Aussi, nous nous adressons à vous pour vous demander de tout mettre en œuvre pour la libération d'Ingrid Betancourt et des autres civils détenus par les groupes armés et d'instaurer le plus rapidement possible un véritable dialogue qui conduise à une solution politique au conflit en vue d'établir la paix à laquelle aspire la grande majorité des Colombiens, de restaurer un véritable état de droit et de mettre fin aux massacres de civils et aux violations des droits de la personne perpétrés par toutes les forces en présence.»

De plus, les membres du Comité exécutif de la COPA s'engagent à :

Faire connaître cette prise de position publiquement;

Promouvoir la création de groupes parlementaires de soutien à Ingrid Bétancourt dans leur assemblée respective et à en faire connaître la création dans leurs médias nationaux.

**V. FOTOGRAFIAS DEL EVENTO  
PHOTOGRAPHS OF THE EVENT  
FOTOS DO EVENTO  
PHOTOGRAPHIES DE L'ÉVÉNEMENT**